

M. SELLAR: A titre d'auditeur des compagnies de la Couronne, je considère que j'ai ce pouvoir.

M. WINCH: Dans ce cas, voici la question que je veux poser. Avez-vous (et quand je dis "vous" je veux dire votre service) fait une vérification serrée des dépenses et des contrats de l'Administration de la voie maritime et, en particulier, avez-vous fait une vérification (et ceci, conformément à un dépôt de documents par le ministre) des millions et des millions de réclamations pour des sommes additionnelles. Avez-vous examiné ces réclamations?

M. SELLAR: Nous nous sommes souciés exclusivement des paiements véritables et non des réclamations dans les dossiers. Nous savons qu'il y a des réclamations dans les dossiers, mais nous avons limité notre vérification aux véritables dépenses. Pour plusieurs contrats, nous avons fait ce que nous considérons comme une vérification provisoire, car avant que toute l'affaire soit terminée et les sommes réglées, nous aurons repassé les mêmes choses une couple de fois. Il reste encore beaucoup de travail à faire en rapport avec la vérification des dépenses relatives à la voie maritime.

M. WINCH: Puis-je poser une autre question? Vu le fait que le Comité des comptes publics doit se limiter à une certaine année, parce que vous n'avez pas encore été capables ou cru qu'il était nécessaire de vérifier certaines réclamations pour la présente année, le Comité sera-t-il empêché, l'an prochain, d'examiner ces réclamations?

M. SELLAR: Je ne le crois pas, monsieur, car, si je me souviens bien, l'année financière de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent se termine le 31 décembre, et j'imagine que le dernier rapport est présenté ou sur le point de l'être. Je sais que j'ai certifié des comptes. Ce rapport ainsi que celui de l'an prochain viendront automatiquement devant le Comité, car ils paraîtront tous les deux dans les *Comptes publics*.

M. WINCH: Et vous examinerez toutes les dépenses de l'Administration de la voie maritime?

M. SELLAR: Oui. Le bureau de l'auditeur devra être prêt à se rendre compte que des dépenses ne seront pas encore terminées, au moment de faire notre vérification.

M. WINCH: Vous allez examiner toutes ces choses?

M. SELLAR: Oui, nous avons constamment des hommes occupés à ce travail.

M. WINCH: Puisqu'il s'agit de millions de dollars, puis-je vous demander comment vous vérifiez les demandes de paiements additionnels pour les soumettre à l'autorité du Conseil du Trésor et les faire autoriser. Emploierez-vous des ingénieurs ou des comptables spéciaux pour cette sorte d'enquête?

M. SELLAR: Non, nous n'emploierons pas d'ingénieurs. Nous nous occupons uniquement des paiements. Ces comptes ont déjà été vérifiés par notre bureau de Montréal où nous avons des hommes d'expérience. Depuis le déménagement à Cornwall, au printemps, nous avons transporté cette vérification à notre bureau principal. Périodiquement, nous envoyons des hommes à Cornwall pour y examiner les comptes. La semaine dernière, j'avais deux hommes à Cornwall.

M. WINCH: De combien de personnes se compose le personnel de votre division de la vérification chargée d'examiner les paiements se rapportant à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

M. SELLAR: Tout dépend. La Division de la vérification des compagnies comprend 16 vérificateurs. Il y en aura rarement plus de trois ou quatre à la fois qui seront chargés de la vérification de l'Administration de la voie maritime. Le travail se fait par intervalles pendant toute l'année.